



RÉGISSEUR / RÉGISSEUSE – Réseau de sentiers

Transition débutant par un contrat de 15 mois (à temps plein) pour la Ville avec évolution vers une autre structure

DESCRIPTION DU POSTE

Sous l'autorité du directeur réseau de sentiers de la Ville de Mont-Tremblant, la personne titulaire du poste, en plus de supporter ce dernier dans ses tâches, est responsable de la gestion et de la communication avec les sous-traitants assurant l'entretien actuel du réseau de sentiers, et ce, dans le cadre d'une transition vers une nouvelle structure à définir. Elle agit à titre de première répondante pour le réseau de sentiers.

Plus spécifiquement, la personne devra assurer et maintenir un réseau de sentiers sécuritaire et agréable pour les usagers. Faire le suivi hebdomadaire de l'entretien et du maintien du réseau de sentiers en relation avec les sous-traitants. Vérifier et contrôler le respect des termes des contrats d'entretien par les sous-traitants. Assurer le maintien d'une signalisation à jour sur tout le réseau en collaboration avec les sous-traitants. Opérer des analyses du réseau plusieurs fois par semaine afin de signaler les zones nécessitant des réparations et dans le but de prévenir les problèmes. Tenir à jour l'ouverture et la fermeture des sentiers à l'aide des divers supports informatiques et physiques. Assurer le suivi et la communication avec le Domaine Saint-Bernard pour la planification et l'entretien de leur réseau de sentiers. Elle participe à l'élaboration des appels d'offres et au développement et la planification des nouveaux sentiers.

Cette liste n'est pas restrictive. Dans l'exercice de ses fonctions, le régisseur ou la régisseuse des sentiers effectue toutes tâches connexes.

Les personnes intéressées à postuler doivent transmettre leur curriculum vitae au plus tard le 5 février 2023.

En ligne

villedemont-tremblant.qc.ca/emploi

Par courriel

rh@villedemont-tremblant.qc.ca

Par la poste

Service des ressources humaines
Affichage 2023-09-DG
1145, rue de Saint-Jovite
Mont-Tremblant QC J8E 1V1

EXIGENCES

Savoir :

- Posséder un diplôme en récréologie, aménagement du territoire ou autres diplômes pertinents relatifs en aménagement de sentiers.
- Démontrer une bonne maîtrise de la langue française tant à l'oral qu'à l'écrit.
- Avoir une bonne connaissance de la langue anglaise.
- Avoir de l'habileté pour la rédaction.
- Avoir une bonne connaissance de la suite Microsoft Office.

Savoir-faire :

- Posséder 3 années d'expérience en aménagement de sentiers.
- Communiquer efficacement tant au niveau interpersonnel qu'organisationnel.
- Posséder un grand sens de l'organisation.
- Démontrer une forte capacité en termes de gestion d'équipe.
- Maîtriser les concepts de base de construction de sentiers.
- Avoir une bonne connaissance des guides et recommandations pour les pratiques du vélo de montagne, randonnée, raquette et ski de fond.

Savoir-être :

- Faire preuve de rigueur, d'autonomie et de flexibilité.
- Avoir un grand sens des priorités.
- Avoir un sens développé de la planification.
- Avoir du leadership.

